

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE BANYULS SUR MER

EXTENSION CAMPING « LA PINEDE »

PERMIS D'AMENAGER

NOTICE DE PRESENTATION

I. - PRESENTATION GENERALE :

Le présent projet a pour objet l'extension du Camping Municipal « La Pinède ».

L'opération est réalisée par la Commune de BANYULS-SUR-MER.

II. – FONCIER :

Les parcelles qui vont accueillir la future extension du camping sont cadastrées sous la référence suivante :

- Parcelle numéros 118 Section AK.
- Parcelle numéros 119 Section AK.
- Parcelle numéros 120 Section AK en partie (402 m²).
- Parcelle numéros 150 Section AK en partie (60 m²).
- Parcelle numéros 151 Section AK.

La superficie de l'aménagement est de 3 491 m² environ.

III. – DESCRIPTION :

• **Situation géographique :**

- Le projet est situé à l'Ouest de la Commune de Banyuls-sur-Mer au Camping Municipal « La Pinède »

L'environnement immédiat de l'opération est à caractère résidentiel, composé de maisons individuelles.

• **Topographie :**

Le terrain où doit être réalisé le projet, est recouvert de végétation et d'épis rocailloux. Il est traversé par un chemin et son altitude moyenne est d'une trentaine de mètres (N.G.F.) environ.

IV. – OBJECTIFS – JUSTIFICATION – INSERTION DANS LE SITE :

• **Objectifs :**

L'extension du camping tente de répondre à plusieurs objectifs :

- Aménager des parcelles individuelles destinées à accueillir les campings cars,
- Améliorer le confort et la sécurité des estivants,

- Agencer de manière cohérente et harmonieuse les terrains.

- **Justification :**

La zone à aménager est située en zone 1NAb du POS de la Commune.

L'opération projetée respecte le schéma d'aménagement d'ensemble de zone annexé au POS avec dans sa composition une recherche de densité relative afin de respecter cette zone.

- **Insertion dans le site :**

L'emplacement choisi pour l'opération a pour but de permettre l'accès au camping municipal au plus grand nombre et de bénéficier à la fois des avantages d'une Commune bien équipée, telle que BANYULS SUR MER, ainsi que d'un environnement calme et agréable.

Les futurs aménagements implantés sur les parcelles s'intégreront à l'environnement existant, et permettront ainsi de compléter de manière rationnelle les équipements du camping.

De plus, de par sa taille et sa conception, l'opération ne perturbera ni ne dévalorisera le milieu naturel existant.

- **Aspect extérieur :**

Les emplacements doivent présenter une unité d'aspect et respecter les normes en vigueur.

- **Espace libre et plantation :**

En accord avec le règlement du POS.

Les espaces libres devront être plantés d'arbres.

V. – BESOINS EN EQUIPEMENT :

La Commune de BANYULS SUR MER est dotée des infrastructures et équipements suffisants pour accueillir et répondre à l'afflux touristique lié à la période estivale.

VI – OCCUPATION DU SOL :

L'extension future porte sur 21 emplacements.

La superficie totale est répartie de la manière suivante :

	NOMBRE	SUPERFICIE
Emplacements	21	1 584 m ²
Voirie	1	830 m ²
Espaces verts	1	<u>1 077 m²</u>
	SUPERFICIE TOTALE	3 491 m ²

CONCLUSION :

L'environnement actuel ne sera pas perturbé par cette opération.

Les vacanciers pourront bénéficier d'un cadre de vie agréable et très recherché : bonne exposition du terrain, proximité des équipements publics et du centre ville.